



Spécialiste pharmaceutique avec brevet fédéral

Délai d'inscription: 09.01.2026

Le Code pharmaceutique recommande l'acquisition d'un brevet fédéral

Conformément au Code pharmaceutique (CP), les entreprises pharmaceutiques sont tenues de s'assurer que leurs collaborateurs du service extérieur accomplissent leurs tâches de manière responsable et éthique et qu'ils bénéficient d'une formation continue appropriée. Dans ce contexte, il est recommandé d'obtenir un brevet fédéral ou une qualification équivalente reconnue.

L'examen « Spécialiste pharmaceutique avec brevet fédéral » constitue par exemple une option pratique et reconnue au niveau fédéral pour répondre à ces exigences. Il s'adresse aux professionnels du service extérieur pharmaceutique qui souhaitent approfondir leurs compétences et évoluer dans leur carrière.

Profil professionnel

L'examen professionnel de spécialiste pharmaceutique est destiné aux personnes ayant déjà une expérience professionnelle dans le secteur de la santé et qui souhaitent élargir leurs compétences grâce à une spécialisation de niveau tertiaire, conformément au système suisse de formation.

L'examen professionnel reconnu au niveau fédéral se compose d'une partie écrite et de trois parties orales.

La réussite de l'examen atteste que les spécialistes pharmaceutiques avec brevet fédéral sont capables, grâce à leurs compétences en lien avec la pratique, d'utiliser efficacement, dans le cadre d'entretiens avec la clientèle, leurs dernières connaissances dans les domaines de la médecine, de la pharmacologie, du droit et de l'éthique suisses, de l'économie d'entreprise et du système de santé suisse. Ils sont en mesure de conduire des entretiens de conseil compétents avec la clientèle, de collaborer de manière ciblée avec des groupements et des réseaux et de proposer et mettre en œuvre des mesures adéquates dans la planification territoriale. Les spécialistes pharmaceutiques avec brevet fédéral sont de ce fait des interlocuteurs appréciés des professionnels de la santé.

Ces spécialistes prouvent à leur employeur qu'ils sont qualifiés pour s'occuper des clients d'aujourd'hui et de demain. Leur titre de formation leur permet également d'élargir et d'améliorer leurs perspectives professionnelles sur le marché du travail.

Quelques informations intéressantes et utiles concernant l'examen

L'examen écrit se déroule de manière électronique au moyen d'une tablette. En cas de dysfonctionnements techniques liés à l'infrastructure informatique, l'examen sera reporté. Veuillez réserver la date de report: **samedi 18 avril 2026**.

Spécialiste pharmaceutique avec brevet fédéral

Inscription fermée

Date

examen écrit: jeudi 9 avril 2026

Universität Bern

Fabrikstrasse 6, 3012 Bern

Plan de situation & accès

examen oral: mercredi 17 juin 2026

GZI Nottwil

Guido A. Zäch Str. 2, 6207 Nottwil

Plan de situation & accès

Langue

Allemand, Français, Italien

En fonction du nombre de candidats

Type d'événement

Examen

Coût par personne (hors TVA)

CHF 2'950 .- (pour les membres de la shqa)

CHF 4'550 .- (pour les non-membres)

Personnes de contact



Nicole Morof

[+41 41 500 07 84](tel:+41415000784)



Pamela Radice

[+41 41 500 07 81](tel:+41415000781)

Groupes-cibles



- Employés ayant des contacts avec la clientèle de l'industrie pharmaceutique dans le service extérieur, tels que conseillers en technologie médicale, visiteurs médicaux, représentants de produits, représentants commerciaux, responsables des ventes et gestionnaires des grands comptes.
- Collaborateurs du service interne, tels que Product Managers.
- Les employés de l'étranger souhaitant acquérir une expertise spécifique liée à la Suisse.
- L'expérience confirme que les candidats ayant une expérience du service extérieur dans la branche pharmaceutiques (> 2 ans) ont plus de chances de réussir l'examen

Nous recommandons une bonne préparation au sein de votre entreprise ainsi qu'avec un cours préparatoire.

Règlement d'examen

Le règlement actuellement applicable à l'examen d'association "Spécialiste pharmaceutique avec brevet fédéral" a été approuvé le 22 février 2012 par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La directive, qui date du 17 août 2015, comprend des informations additionnelles au règlement et a été acceptée par la Commission d'examen

Le règlement d'examen et la directive fixent les conditions-cadres de l'examen et en précise des aspects essentiels, tels que :

- les conditions d'admission
- le catalogue des objectifs d'apprentissage
- les dates et délais
- la méthode d'examen
- les inscriptions et admissions
- les règles d'annulation
- la réussite et la répétition de l'examen
- les oppositions et voies de recours

Veuillez étudier le règlement d'examen (voir la zone de téléchargement).

Objectifs d'apprentissage de l'examen écrit et oral

Sujets visés par l'examen écrit:

- a) connaissance des bases du droit, de l'éthique et de la conformité du marché des dispositifs médicaux sur les plans juridique, commercial et éthique ;
- b) connaissances de base en pharmacodynamique, pharmacocinétique, anatomie, physiologie, physiopathologie, études cliniques et connaissance de la terminologie utilisée dans le domaine médical ;
- c) aptitude à reconnaître les besoins des professionnels de la santé et à les informer et les conseiller en tant que partenaire, de manière équilibrée et correcte, sur les produits et services représentés

L'examen écrit de 2026 se rapportant à l'objectif d'apprentissage « Fondements juridiques et éthiques » est basé sur les lois et ordonnances en vigueur au 1er janvier 2026.

Sujets visés par l'examen oral :

- a) "Conduite d'entretiens avec des experts du secteur de la santé".
- b) "Informations et conseils de groupe dans le secteur de la santé".
- c) "Planification de mesures dans le secteur de travail".

La directive vous livre une vue d'ensemble des objectifs d'apprentissage (examen écrit) et des compétences opérationnelles testées (examen oral) (voir la zone de téléchargement).

Méthode d'examen

Examen écrit:

Les connaissances des candidat(e)s sont vérifiées à l'aide de 90 questions à choix multiple. Les candidat(e)s disposent de 3 heures pour passer l'examen. L'examen écrit se déroule de manière électronique au moyen d'une tablette.

[Vidéo d'introduction à l'examen sur tablette](#)

Examen oral:

Au total 4 heures à disposition, y compris le temps de préparation aux 3 examens partiels.

Conditions d'admission

Selon le règlement d'examen 3.3 "Admission", les critères suivants sont déterminants :

- un certificat fédéral de capacité, un diplôme de maturité, un diplôme de niveau tertiaire ou un titre équivalent ;
- une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une entreprise du secteur de la santé.

Vous avez obtenu un diplôme à l'étranger ? Avant de vous inscrire à l'examen, veuillez vérifier directement auprès du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) comment votre diplôme est reconnu en Suisse.

Lien : <https://www.sbfi.admin.ch/fr/procedure-de-reconnaissance-aupres-du-sefri>

Nous nous permettons de demander des documents supplémentaires pour l'évaluation de l'équivalence (surtout en ce qui concerne les diplômes étrangers).

Pour les candidats n'ayant pas d'expérience professionnelle dans le domaine pharmaceutique, nous vous prions de noter que l'examen de Spécialiste pharmaceutique avec brevet fédéral est très exigeant et demande un investissement en temps important.

Si vous avez des doutes quant à votre admission à l'examen, nous serons heureux de procéder pour vous à une clarification préliminaire. N'hésitez pas à nous joindre à examen@shqa.ch ou par téléphone.

Taxes et Contribution de la Confédération



Candidats employés par une entreprise membre de shqa : CHF 2'950.—

Candidats employés par une entreprise non-membre de shqa, ainsi que tous les autres candidats : CHF 4'550.—

Veuillez étudier le règlement des frais (voir la zone de téléchargement).

Contribution de la Confédération aux cours préparatoires:

La Confédération participe à hauteur de 50 % aux frais de préparation de l'examen, à condition que vous les assumiez vous-même. Vous trouverez des informations détaillées sur le financement [ici](#) et dans le flyer sous la zone de téléchargement.

Auto-évaluation



Si vous souhaitez faire tester rapidement vos connaissances théoriques dès maintenant, il vous suffit de cliquer sur ce [lien](#) et de passer l'auto-évaluation de l'Université de Berne avec une sélection de questions d'examen.

L'auto-évaluation n'indique pas la pondération en pourcentage des objectifs d'apprentissage, ni leur étendue ni le niveau de difficulté. La shqa n'entretient aucune correspondance sur le sujet de l'auto-évaluation.

Vous trouvez les solutions dans la zone de téléchargement.

Conclusion



La réussite de l'examen vous donne droit au brevet fédéral de « spécialiste pharmaceutique »

Inscription – documents à présenter



Lors de l'inscription, les documents suivants sont requis pour le contrôle d'admission.

- Votre curriculum vitae (version courte)
- Copie de votre passeport ou carte d'identité (recto et verso)
- Copie du certificat fédéral de capacité pour la formation professionnelle ou d'un diplôme universitaire ou de haute école, ou d'une qualification équivalente selon le point 3.3 du règlement d'examen.
- Attestations de travail significatives prouvant une pratique professionnelle d'au moins deux ans dans une entreprise du secteur de la santé.

Commission d'examen



La préparation, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation finale de l'examen relèvent de la responsabilité de la Commission d'examen de la shqa. Préalablement à l'examen, la commission valide, entre autres, toutes les questions d'examen (examen écrit) ainsi que le cas d'examen et les tâches d'examen (examen oral) sur les plans du contenu et de la langue.

La Commission d'examen est composée d'un groupe de personnes possédant une expertise très large et approfondie en médecine, pharmacie, marketing, vente et droit. La majorité des membres de la commission ont également plusieurs années d'expérience professionnelle dans l'industrie pharmaceutique. La commission comprend aussi des membres de langue maternelle française.

Adresse de contact:

swiss health quality association
Commission d'examen
Alpenstrasse 12
6300 Zoug
examen@shqa.ch

Cours préparatoires

Nous vous recommandons, en complément de la préparation au sein de votre entreprise, de suivre un cours de préparation à l'examen. Vous trouverez les prestataires de cours connus de nous dans la liste suivante, qui ne prétend pas être exhaustive, ainsi que sur Internet.

Les organisateurs de cours sont seuls responsables de la qualité et du contenu de la formation. Les offres ne sont ni vérifiées ni contrôlées par la shqa. La liste des organisateurs de cours publiée par la shqa ne s'accompagne d'aucun avis quant à la qualité de la formation dispensée. Pour des informations détaillées et de plus amples renseignements, veuillez vous adresser directement à ces organisateurs.

Notre conseil: contactez les écoles et demandez à votre réseau des expériences et des feedbacks: cela vous aidera à choisir le cours préparatoire.

Ecole Panorama Lausanne

+41 21 323 69 07
ecoles@rochepanorama.ch
<https://www.ecolepanorama.ch>

Langue : français

Erb training + education services GmbH

+41 78 622 94 24
sibylle.erb@etes.ch
<https://www.etes.ch>

Langue : allemand

evolab

+41 78 936 05 55
office@evolab.ch
<https://www.evolab.ch>

Langue : allemand et français

Eleonore Franzl

Ackerstrasse 2
8180 Bülach

+41 78 247 68 88
office@eleonorefranzl.ch
<http://www.eleonorefranzl.ch>

Langue : allemand et français

Documents à télécharger

Règlement d'examen

Amendement du règlement d'examen

Directive

Amendement de la directive

Objectifs d'apprentissage

Règlement des frais d'examen

Regolamento d'esame

Direttive

Modifica del regolamento d'esame

Modifica delle direttive

Flyer Contributions examens fédéraux

Solutions Self Assessment

Déroulement examen oral

Svolgimento esame orale